

2005-09-20

218

P NP

DM88

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Cardiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec GIR 6A6

Opposition à la construction du tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30

Monsieur le président,

Je vous écris pour m'opposer à la construction de l'autoroute 30
dans les terres agricoles au sud de St-Constant.

La construction du tronçon Jean Leman s'inscrit dans l'ensemble du
projet du tracé sud de l'autoroute 30. Or, ce tronçon n'a pas été
mentionné lors des audiences publiques de 2002. Il faut donc
présenté le projet dans son ensemble en audiences publiques. Qui
peut dire que le Rapport final de ces audiences publiques de 2002
aurait été le même en y ajoutant le tronçon Jean Leman?

Construire une autoroute sur des terres agricoles rentables et de
plus en plus rares serait du gaspillage. Quoi dire aux citoyens qui
ont acheté une maison au bord des champs alors que personne ne
prévoyait de développement routier au moment de la construction dans
le secteur sud de St-Constant?

Je crois que la 30 sur la 132 pourrait être construite de façon plus
rapide et améliorera notre qualité de vie car cela décongestionnera
la route 132 avec ses 4 voies en autoroute et 4 voies de service.

La qualité de vie n'a pas de prix. Nous avons voulu la tranquillité
de la vie urbaine et tenons à la conserver.

La continuité de l'autoroute 30 est de la faire passer sur la route
132, il ne reste que 5km à construire pour la compléter. Le gros
bon sens existe t-il encore?

M. Poupart